

Commission : L'accompagnement au travail personnel des élèves
Compte rendu du jeudi 21 mai 2015 – 16h30/18h à Guynemer

Membres : Mme Chaumereuil (IEN Pré-élémentaire)

Mmes Simon (CPD), Diény (DEA), Bouchy (PEMF), Bourdin (PEMF et Coordonnatrice) et Moni (Professeur de Lettres)

M. Béal (PEMF), M. Levergeois (Principal Adjoint Adam Billaut)

Objet : permettre un rapprochement des pratiques concernant le contenu et la quantité du travail personnel de l'élève entre la fin du 1^{er} degré et la classe de 6^{ème}

Rappel

La commission de travail du 12 mars 2015 avait pour objet de rappeler :

1) le cadre législatif en vigueur concernant les devoirs à la maison :

→ la circulaire du **29 décembre 1956** (en application de l'arrêté du 23 novembre 1956) relative à la suppression des devoirs à la maison

→ la circulaire du **6 septembre 1994** relative à la mise en place des études dirigées précise quant à elle que, d'une durée quotidienne de trente minutes, ces dernières ont pour but de :

« renforcer les activités d'enseignement de favoriser l'apprentissage du travail personnel et de contribuer à apporter à chaque élève l'aide personnalisée dont il a besoin, permettant ainsi de prévenir les risques d'échec et de réduire les difficultés provenant des inégalités des situations familiales. Les maîtres aident les élèves à intégrer diverses méthodes et à les utiliser à bon escient. Elles permettent en outre d'apprécier les acquis des élèves, de vérifier leurs capacités d'attention, de mémorisation, d'organisation et de réflexion ».

→ l'arrêté du **25 janvier 2002** promulguant les horaires et les programmes de l'école primaire à partir de la rentrée 2002, ne fait pas apparaître d'horaire précis pour les études dirigées. Cependant : « La suppression d'un horaire spécifique accordé aux études dirigées ne signifie pas la disparition de celles-ci, mais une autonomie supplémentaire laissée aux maîtres pour utiliser cette pratique en fonction des besoins particuliers d'une classe tout au long de l'année ou pendant une période déterminée.»

2) les considérations sociales, familiales, liées à la santé, au principe d'égalité des chances ... qui entrent en jeu.

3) Un état des lieux des pratiques du 1er degré et du 2ème degré a fait apparaître de grandes différences qui pénalisent les élèves dans la construction de leurs apprentissages.

Le constat est établi qu'il est primordial de **lister des points d'accord** sur le contenu et la quantité des devoirs afin d'une part de faciliter le passage des élèves de l'école élémentaire au collège et d'autre part de les accompagner dans l'élaboration de leurs compétences.

Quelques pistes de réflexion...

Guider le travail personnel des élèves, c'est par exemple...

hors de la classe	pendant les séquences scolaires
Objectif 1 : organiser son travail <ul style="list-style-type: none">> Gérer son temps- l'élève sera capable de planifier son temps libre sur une semaine- l'élève sera capable de s'avancer dans son travail- l'élève sera capable d'organiser un planning de révisions> Gérer son espace> Gérer ses outils- l'élève sera capable d'utiliser son cahier de textes- l'élève sera capable de préparer son sac Objectif 2 : faire son travail à la maison <ul style="list-style-type: none">> Lire une leçon- l'élève sera capable de trouver le thème d'une leçon- l'élève sera capable de trouver les mots clefs- l'élève sera capable de trouver le plan> Apprendre une méthode- l'élève sera capable de relier l'exercice à une notion de la leçon- l'élève sera capable de dire ce qu'on attend de lui- l'élève sera capable de définir une méthodologie pour apprendre des leçons, matière par matière, en tenant compte de ses variantes personnelles> Faire un brouillon> Faire un exercice> Faire un devoir	Objectif 3 : organiser sa pensée <ul style="list-style-type: none">> Faire un résumé> Faire une synthèse> Faire une analyse Objectif 4 : choisir ses procédures d'apprentissage <ul style="list-style-type: none">> Choisir selon la tâche> Choisir selon son propre travail Objectif 5 : utiliser au mieux sa mémoire <ul style="list-style-type: none">> Apprendre à faire attention- l'élève sera capable de se mettre en condition de réception- l'élève sera capable de se concentrer- l'élève sera capable d'évaluer ses facultés d'attention en fonction de la situation> Apprendre à percevoir les "bons" indices> Apprendre à faire des associations> Apprendre à mettre en oeuvre les conditions de rappel> Apprendre à rappeler les informations stockées en mémoire> Apprendre à utiliser des moyens mnémotechniques adaptés au contenu à mémoriser

Des pratiques à proscrire :

Des travaux que l'élève ne peut faire seul (ce qui implique un apprentissage en classe : comment faire le travail personnel demandé)

noter un travail fait à la maison

Des propositions :

Ne donner que des exercices d'appropriation du cours et des leçons à apprendre (tout en clarifiant avec les élèves ce que signifie « apprendre une leçon »)

Evaluer le fait que le travail soit fait mais éviter de noter le travail lui-même

Construire dans chaque équipe de cycle et dans chaque équipe disciplinaire un projet d'apprentissage progressif du travail personnel inscrit dans le projet d'école ou d'établissement

Réfléchir à une progressivité du temps de travail demandé aux élèves en fonction de leur âge : par exemple ¼ d'heure en cycle 2, ½ heure en cycle 3, ¾ d'heure en 6e et 5e, 1 heure en 4e et 3e, ce temps de travail étant calculé en fonction des élèves « moyens » et non des plus rapides et peut prendre en compte au moins en partie du temps de travail personnel dans l'établissement.

S'interroger sur la possibilité d'intégrer dans chaque journée pour l'élémentaire ou dans les cours pour le collège un temps de travail personnel qui prépare le travail demandé à la maison.

Autres éléments permettant d'accompagner les élèves dans leur travail :

Document : « Les 12 travaux de l'élève », en PJ

Document de Lille p 7, en PJ

Prescriptions de la forme et du contenu des devoirs

1 ^{er} degré	2 nd degré
<p>Copier la trace écrite à la maison : privilégier le temps de classe à l'apprentissage et à la pratique un code de couleurs pour légènder la forme de mémorisation attendue (par cœur / savoir restituer) ou un bandeau notifiant « Je sais ma leçon si » Et ensuite, ... Proposer un exercice d'application similaire à ceux pratiqués en classe</p> <p>Rmq : Le document regroupe sur une même page la trace écrite en 1^{er} puis l'exercice à réaliser dessous. L'élève doit d'abord copier la trace écrite puis fera son exercice ensuite.</p> <p>Temps maximum par soir sur les devoirs : 30 minutes</p>	<p>Copier la trace écrite à la maison : privilégier le temps de classe à l'apprentissage et à la pratique un code de couleurs pour légènder la forme de mémorisation attendue (par cœur / savoir restituer) ou un bandeau notifiant « Je sais ma leçon si » Et ensuite, ... Proposer un exercice d'application similaire à ceux pratiqués en classe</p> <p>Rmq : Le document regroupe sur une même page la trace écrite en 1^{er} puis l'exercice à réaliser dessous. L'élève doit d'abord copier la trace écrite puis fera son exercice ensuite.</p> <p>Répartir les devoirs sur la semaine en fonction de l'emploi du temps de la classe : l'équipe pédagogique d'une classe doit se concerter en début d'année pour se répartir les temps de travail à la maison sur la semaine en ne dépassant pas trois quarts d'heure par soir. Profiter des heures d'étude pour faire les devoirs et envisager des études accompagnées d'un adulte référent.</p>

Quel regard porter sur le travail personnel des élèves ?

Cela participe de la validation de la compétence 7 du socle commun.

Lister les traces écrites recopiées.

Comment réguler l'absence de réalisation du travail ?

Amorcer le travail en classe peut être une piste.